



Fiche signalétique

Embellisseur de métal



XPS



1. Identification

Nom du produit	Embellisseur de métal XPS
Code du produit	219701707
Autres moyens d'identification	BRP Poli à métal XPS.
Usage recommandé et restriction d'utilisation	Nettoyant, poli et protecteur pour les surfaces en métal.
Fournisseur(s)	Bombardier Produits Récréatifs inc. (BRP) 565 de la montagne Valcourt, Qc JOE 2LO Tél. 819-566-3366 http://xpslubricants.com/
Numéro de téléphone en cas d'urgence	Canutec: 613-966-6666

2. Identification des dangers

Résumé	ATTENTION! LIQUIDE COMBUSTIBLE! Peut causer une irritation des yeux. Tenir éloignées des sources de chaleur, d'étincelles ou de flammes ouvertes. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards, aérosols. Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact prolongé avec la peau. Ne pas ingérer. Si ingéré, consulter un médecin immédiatement et lui montrer la fiche signalétique. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Après usage, se laver les mains avec de l'eau et du savon. Laver les vêtements contaminés.	
	 B3	 D2B
	Classe B3 : Liquides combustibles Classe D2B : Matières toxiques ayant d'autres effets	

3. Composition/information sur les composants

Nom Chimique	CAS	Conc.
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	25 - 30 %
Silice amorphe, gel	112926-00-8	<10 %
Oxyde d'aluminium	1344-28-1	<10 %

4. Premiers soins

Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie cutanée	Laver la peau à l'eau tiède et au savon doux. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie oculaire	

	Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact. Soulever les paupières pour rincer correctement. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Ingestion	NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement. Garder la personne au chaud et calme.
Autre	Aucune information disponible.
Symptômes	Aucune information disponible.
Note au médecin	Aucune information disponible.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	eau pulvérisée, dioxyde de carbone (CO ₂). Poudres chimiques sèches, mousse anti-alcool,
Dangers spécifiques du produit	Liquide et vapeur combustible. Une fumée dense peut être générée en brûlant.
Équipements de protection spéciaux	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
Précautions spéciales pour les pompiers	Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. Couper la source de l'écoulement si possible (en toute sécurité). Empêcher les eaux de ruissellement issu de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel


Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
Précautions relatives à l'environnement	Empêcher l'entrée dans les égouts et autres endroits fermés. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage	Bien aérer l'endroit. Retirer les sources d'ignition. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite, Dustbane) et mettre dans un contenant de récupération approprié. ATTENTION, si le produit déversé est nettoyé à l'aide d'un solvant réglementé, les déchets résultant seront des déchets dangereux réglementés. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité	Tenir éloignées des sources de chaleur, d'étincelles ou de flammes ouvertes. Éteindre toute lumière pilote, flammes, four, radiateur, moteur électrique, équipement de soudure et toutes autres sources d'ignition. Utiliser dans un endroit bien aéré. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards, aérosols. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ce composé. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes	Le stockage et la manutention doivent respecter le Code des liquides inflammables et combustibles NFPA 30 et le Code national de prévention des incendies-Canada (CNPI). Conserver dans un contenant bien fermé et proprement étiqueté. Les contenants ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Conserver à l'abri de la lumière

incompatibilités éventuelles	directe du soleil et de la chaleur.
Température de stockage	5 à 45°C (41 à 113°F)

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Danger immédiat pour la vie ou la santé	Silice amorphe, gel : 3000 mg/m ³ .			
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	VEMP (8h)		200 mg/m ³	ACGIH , ON
Oxyde d'aluminium	VEMP (8h)	Poussière respirable	1 mg/m ³	ACGIH
		Poussière respirable	5 mg/m ³	OSHA
		Poussière totale	15 mg/m ³	OSHA
		Poussière totale	10 mg/m ³	RSST (Pt, note 1)
Silice amorphe, gel	VEMP (8h)	Poussière totale	10 mg/m ³	ACGIH
			6 mg/m ³	NIOSH
		Poussière totale	10 mg/m ³	ON
			6 mg/m ³	RSST
Contrôles d'ingénierie appropriés	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.			
Mesures de protection individuelle				
Yeux	Une protection oculaire n'est pas nécessaire si le matériel est utilisé aux fins prévues. S'il y a risque de contact avec les yeux porter des lunettes anti-éclaboussures.			
Mains	S'il y a risque de contact avec le liquide, utiliser des gants de nitrile ou de néoprène. Les gants jetables de Nitrile peuvent aussi être utilisés. Cependant, jetez-les après usage unique. Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres. Laver les gants avec de l'eau avant de les enlever. Se laver ensuite les mains et les séchées. Avant utilisation, l'usager devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure.			
Peau	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit. Porter une chemise à manches longues. Porter un tablier synthétique, au besoin, pour empêcher le contact avec la peau.			
Voies respiratoires	Non requise dans un endroit bien ventilé. Les équipements de protection respiratoire doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation approuvée par NIOSH/MSHA.			
Pieds	Non requis en usage normal.			
 Lunettes anti-éclaboussures Gants de néoprène mince Gants de nitrile Gants jetables de nitrile				

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Liquide	Inflammabilité	Combustible
Couleur	Blanc cassé	Limite d'inflammabilité	N.Dis.
Odeur	Caractéristique	Point d'éclair	63.3°C (145.94°F) Setaflash vase fermé
Seuil olfactif	N.Dis.	Température d'auto-inflammation	N.Dis.

pH	9 à 11	Sensibilité aux charges électrostatiques	N.Dis.
Point de fusion	0°C (32°F)	Sensibilité aux chocs et/ou à la friction	Non
Point de congélation	0°C (32°F)	Densité de vapeur	4 (Air = 1)
Point d'ébullition	N.Dis.	Densité relative	1.021 kg/L (Eau = 1)
Solubilité	Négligeable dans l'eau, soluble dans la plupart des solvants hydrocarbonés.	Coefficient de partage n-octanol/eau	N.Dis.
Taux d'évaporation	> Acétate de butyle	Température de décomposition	N.Dis.
Tension de vapeur	2kPa (15 mm Hg)	Viscosité	N.Dis.
% de volatilité	N.Dis.	Masse moléculaire	S.O.
N.Dis.: Non disponible S.O.: Sans Objet N.Det.: Non déterminé N.Ét.: Non établi			

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucune information disponible pour ce produit.
Stabilité chimique	Stable sous des conditions d'utilisations normales.
Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Éviter la chaleur, les flammes et les étincelles.
Matériaux incompatibles	Aucun signalé.
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

11. Données toxicologiques


Mesures numériques de la toxicité	Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Ingestion >10000 mg/kg Rat DL50 Inhalation 3400 ppm/4h Rat CL50 >6.8 mg/l/4h Rat CL50 Peau 3160 mg/kg Lapin DL50
	Oxyde d'aluminium	Ingestion >3600 mg/kg Rat DL50
	Silice amorphe, gel	Ingestion 3160 mg/kg Rat DL50
Voies d'exposition probables	Peau, yeux, inhalation.	
Effets retardés, immédiats et chroniques	Voie oculaire	Peut causer une irritation des yeux.
	Voie cutanée	Le contact prolongé avec la peau peut provoquer de l'irritation et/ou une dermatite.
	Voie respiratoire	Risque négligeable à moins que la matière est fortement chauffé.
	Voie orale	Peut causer une irritation gastro-intestinale avec nausées et vomissements.
	Cancérogénicité	Non classé comme cancérogène par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.
	Tératogénicité	Ce produit n'est pas connu pour causer des effets tératogènes.
	Mutagène	Ce produit n'est pas connu pour causer des effets mutagènes.
	Toxicité sur la reproduction	Ce produit n'est pas connu pour causer des effets sur la reproduction.
	Immunotoxicité	Aucune information disponible pour ce produit.

Effets d'interaction	Aucune information disponible pour ce produit.
Danger immédiat pour la vie ou la santé	Silice amorphe, gel : 3000 mg/m3.
Autres informations	Aucune information disponible pour ce produit.

12. Données écologiques

Toxicité écologique	Mélange DL50 N.Dis. - N/Av.
Persistance	Aucune information disponible pour ce produit.
Dégradabilité	Aucune information disponible pour ce produit.
Potentiel de bioaccumulation	Aucune information disponible pour ce produit.
Mobilité dans le sol	Aucune information disponible pour ce produit.
Autres effets nocifs	Aucune information disponible pour ce produit.

13. Données sur l'élimination




Contenant 	<p>Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS jeter les résidus dans les égouts. Les huiles non utilisées ou usées peuvent être retraitées (recyclées) partout où il y a un programme de récupération. Les mélanges d'huiles usées doivent être considérés comme des déchets réglementés. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Recycler le contenant vide, si possible. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale.</p>
---	---

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU	UN
Désignation officielle de transport de l'ONU	
Dangers environnementaux	Aucune information disponible pour ce produit.
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Aucune information disponible pour ce produit.
TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada)	
Classe(s) relative(s) au transport	Non réglementé
Groupe d'emballage	Non réglementé
Guide des mesures d'urgence 2012	
IATA - Association Aérienne internationale de Transport	

Classification	Non réglementé
-----------------------	----------------

15. Informations sur la réglementation

Autres réglementations	<p>ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Toxic Substance Control Act (TSCA) : <p>Tous les ingrédients sont répertoriés dans l'inventaire TSCA.</p> <ul style="list-style-type: none"> - EPCRA Section 302/304 Extremely Hazardous Substances: <p>Aucune substance n'est répertoriée.</p> <ul style="list-style-type: none"> - EPCRA Section 313 Toxic Chemicals : <p>Oxyde d'aluminium (CAS no. 1344-28-1).</p> <ul style="list-style-type: none"> - CERCLA Hazardous Substances: <p>Aucune substance n'est répertoriée.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Clean Air Act (CAA) 112b Hazardous Air Pollutants (HAP): <p>Aucune substance n'est répertoriée.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Clean Water Act 307(a) Priority Pollutants: <p>Cette substance est répertoriée puisqu'elle est considérée comme étant une huile.</p> <p>CANADA :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Canada LIS et LES : <p>Tous les ingrédients sont répertoriés dans l'inventaire de la Liste intérieure des substances (LIS).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inventaire national des rejets de polluants du Canada (INRP) : <p>Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS no. 64742-47-8). Oxyde d'aluminium (CAS no. 1344-28-1).</p>
	<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;"> <p>HMIS</p>  </div> <div style="text-align: center;"> <p>NFPA</p>  </div> </div>
Système général harmonisé	<div style="display: flex; align-items: flex-start;">  <div style="margin-left: 10px;"> <p>Liquides inflammables (Catégorie 4) Irritation cutanée (Catégorie 3) Irritation oculaire (Catégorie 2A)</p> <p>ATTENTION</p> <p>H227 : Liquide combustible. H316 : Provoque une légère irritation cutanée H319 : Provoque une sévère irritation des yeux P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer. P264 : Se laver la peau soigneusement après manipulation. P280 : Porter des gants et un équipement de protection des yeux. P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P332+P313 : En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P370+P378 : En cas d'incendie : utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone pour l'extinction. P403+P235 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. P501 : Éliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.</p> </div> </div>

16. Autres informations

Date (AAAA-MM-JJ)	Bombardier Produits Récréatifs inc. (BRP) 2014-02-03
Version	01

**Autres
informations**

Référence :

- NIOSH Pocket Guide to Chemical Hazards, Centers for Disease Control and Prevention, NIOSH Publications, 2007, <http://www.cdc.gov/niosh/npg/npg.html>
- Service du répertoire toxicologique de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), <http://www.reptox.csst.qc.ca>
- IUCLID Chemical Dataset, European chemical Substances Information System (ESIS), Joint Research Centre, <http://esis.jrc.ec.europa.eu>

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA: American Industrial Hygiene Association

HMIS: Hazardous Materials Identification System

NFPA: National Fire Protection Association

OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)

NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health

NTP: National Toxicology Program

RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec)

CIRC: Centre international de recherche sur le cancer

DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé

SGH: Système général harmonisé

SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min)

VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée